

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 21 mai 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

« Le Laboratoire National de Santé (LNS) joue un rôle central dans le système de santé luxembourgeois en assurant les analyses anatomopathologiques, notamment pour le diagnostic des biopsies. Cette mission s'inscrit dans un cadre visant à garantir la qualité des résultats, la maîtrise des coûts pour la Caisse nationale de santé (CNS) et la collecte complète des données épidémiologiques.

Ces dernières années, le volume des analyses a connu une croissance régulière, avec une augmentation d'environ 6% par an conduisant à une augmentation significative du temps d'analyse des biopsies. Face à cette évolution, des mesures ont été mises en œuvre pour adapter les capacités du LNS, comprenant notamment l'autorisation transitoire de prestation d'heures supplémentaires par l'équipe en place, l'acquisition d'équipements automatisés ainsi que l'intensification de la digitalisation du département.

Parallèlement, certains professionnels de santé ont évoqué la possibilité d'une collaboration avec des laboratoires privés agréés, dans le cadre d'un modèle qui permettrait de combiner les avantages du système actuel avec une plus grande flexibilité en diminuant la charge de travail marquante du LNS.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- *Est-ce que les délais moyens d'analyse des biopsies au LNS ont pu évoluer depuis la mise en oeuvre des mesures visant à les réduire?*
- *Dans l'affirmative, quels ont été les impacts réels et mesurables de ces mesures sur la diminution du temps de réponse ?*

- *Compte tenu du nombre élevé de laboratoires privés agréés et des difficultés persistantes liées à la gestion des demandes d'analyses de biopsies, madame la Ministre envisage-t-elle de renforcer la collaboration avec le secteur privé, voire de remettre en question le monopole actuel du LNS, afin de garantir un délai de quatre à cinq jours pour l'obtention des résultats de biopsies ? Dans la négative, pour quelles raisons? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

A stylized signature in blue ink, consisting of a series of loops and a final horizontal stroke.

Mandy MINELLA
Députée

A signature in blue ink, starting with a large 'G' and followed by a series of connected loops.

Gérard SCHOCKMEL
Député